

Facture n° : AF252594820429		Etablie le : 16/09/2025													
Contrat d'achat photovoltaïque S21 :		n° BTA0975595													
Période mensuelle de facturation		Du 01/08/2025 au 31/08/2025													
Coordonnées producteur Nom producteur : FFBJ Détail adresse : LACAZE Code postal, Commune : 46100 LENTILLAC-SAINT-BLAISE Tel : Mail : rolsjulien@orange.fr TVA intracommunautaire Producteur : FR27917888695 RCS (ou RM) / NAF : 91788869500017 Forme juridique et capital : SAS - Société par Actions Simplifiée		Coordonnées Acheteur EDF Nom acheteur : EDF Agence Obligation d'achat Solaire Détail adresse : TSA 10295 Code postal, Commune : 94962 CRETEIL Mail : oa-solaire@edf.fr Tel : TVA intracommunautaire EDF : FR03552081317 Modalités de paiement : par virement bancaire													
Adresse du site de production Détail adresse : LACAZE Code postal, Commune : 46100 LENTILLAC ST BLAISE															
Compteur de production <table><tr><td></td><td>Valeur des index</td></tr><tr><td>Valeur du nouvel index (P1) :</td><td>233989.0</td></tr><tr><td>Valeur de l'ancien index (P2) :</td><td>205177.0</td></tr><tr><td>Production (différence des index) (P1 - P2) :</td><td>28812.0</td></tr></table>					Valeur des index	Valeur du nouvel index (P1) :	233989.0	Valeur de l'ancien index (P2) :	205177.0	Production (différence des index) (P1 - P2) :	28812.0				
	Valeur des index														
Valeur du nouvel index (P1) :	233989.0														
Valeur de l'ancien index (P2) :	205177.0														
Production (différence des index) (P1 - P2) :	28812.0														
Compteur de non-consommation <table><tr><td></td><td>Valeur des index</td></tr><tr><td>Nouvel index non consommé (A1) :</td><td>52.0</td></tr><tr><td>Ancien index non consommé (A2) :</td><td>42.0</td></tr><tr><td>Non-Consommation (différence des index) (A1 - A2) :</td><td>10.0</td></tr><tr><td>Production nette (Production brute - Non-Consommation) :</td><td>28802.0</td></tr><tr><td>Plafond annuel de l'énergie payée, donné à l'article 3 des Conditions Particulières du contrat (en kWh) :</td><td>227040</td></tr></table>					Valeur des index	Nouvel index non consommé (A1) :	52.0	Ancien index non consommé (A2) :	42.0	Non-Consommation (différence des index) (A1 - A2) :	10.0	Production nette (Production brute - Non-Consommation) :	28802.0	Plafond annuel de l'énergie payée, donné à l'article 3 des Conditions Particulières du contrat (en kWh) :	227040
	Valeur des index														
Nouvel index non consommé (A1) :	52.0														
Ancien index non consommé (A2) :	42.0														
Non-Consommation (différence des index) (A1 - A2) :	10.0														
Production nette (Production brute - Non-Consommation) :	28802.0														
Plafond annuel de l'énergie payée, donné à l'article 3 des Conditions Particulières du contrat (en kWh) :	227040														
Rémunération de la production d'énergie <table><tr><td>Production livrée du mois en kWh, sur l'année contractuelle en cours, jusqu'à la veille de la date anniversaire, dans la limite du plafond annuel (01) :</td><td>21905 kWh</td><td>au tarif T1 de : 13.12 c€/kWh</td><td>Soit un montant de (01xT1)+100 :</td><td>2873.94 €</td></tr><tr><td>Production livrée du mois en kWh, sur l'année contractuelle en cours, jusqu'à la date anniversaire, au-delà du plafond annuel (03) :</td><td>6897 kWh</td><td>au tarif T3 de : 4.0 c€/kWh</td><td>Soit un montant de :</td><td>275.88 €</td></tr></table>				Production livrée du mois en kWh, sur l'année contractuelle en cours, jusqu'à la veille de la date anniversaire, dans la limite du plafond annuel (01) :	21905 kWh	au tarif T1 de : 13.12 c€/kWh	Soit un montant de (01xT1)+100 :	2873.94 €	Production livrée du mois en kWh, sur l'année contractuelle en cours, jusqu'à la date anniversaire, au-delà du plafond annuel (03) :	6897 kWh	au tarif T3 de : 4.0 c€/kWh	Soit un montant de :	275.88 €		
Production livrée du mois en kWh, sur l'année contractuelle en cours, jusqu'à la veille de la date anniversaire, dans la limite du plafond annuel (01) :	21905 kWh	au tarif T1 de : 13.12 c€/kWh	Soit un montant de (01xT1)+100 :	2873.94 €											
Production livrée du mois en kWh, sur l'année contractuelle en cours, jusqu'à la date anniversaire, au-delà du plafond annuel (03) :	6897 kWh	au tarif T3 de : 4.0 c€/kWh	Soit un montant de :	275.88 €											
« Montants soumis au régime de l'autoliquidation,TVA due par le preneur assujetti ; auto liquidation en application de l'article 283-2 quinquies du CGI »															
Montant total 3149.82 €															

Conditions de règlement: Cette facture est payable selon un mode de paiement déterminé par le Cocontractant, dans un délai de trente jours à compter de sa date de réception. Aucun escompte n'est pratiqué en cas de paiement anticipé. A défaut de paiement intégral dans le délai contractuel, tous les montants dus seront majorés de plein droit, en application de l'article L. 441-6 du Code de commerce, et sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure, de pénalités calculées sur la base du taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majorée de 10 points de pourcentage. Tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur à notre égard d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros.